SCHÉMA DES MOBILITÉS ET RÉVISION DU SCHÉMA VÉLO DE L'AUDE

COTECH Stratégie – 24 novembre 2023

Date et horaires	24 novembre 2023 14h – 16h	**Lieu**	Visio
Participant-e-s	Elu(s)s départementaux - Kattalin Fortuné, Conseillère départementale déléguée mobilité Services du Département - Alix Soler Alcaraz, Cabinet - Catherine Luciani, Directrice transition écologique et mobilités - Nadine Darson Beretta, Directrice de l'ADT Aude Tourisme - Vanessa Piquemal, Cheffe de projet Acte 2 Pays Cathare - Patrick Harroué, Chef du service de l'aide aux communes - Vanessa Xueref, Chargé de mission ingénierie sociale et gestion de projet - Laurent Naudy, Directeur de l'ATD11 - Pascal Roca, Conseiller territorial itinéraires cyclables et voies vertes - Sylvain Peyron, Chef de projet mobilité Partenaires - Clara François, Chargé de mission mobilité, ADEME - Sylvie Chabbert, Responsable Service mobilités Aude, Région Occitanie - Roxane Brel, Chargée de mission Mobilité – Référente territoriale secteur Ouest, Région Occitanie - Pierre-Luc Lauze, Chargé de mission mobilités Le Grand Narbonne - Hugo Roche, Chargé de mission mobilités Carcassonne Agglo - Sabine Chabert VP tourisme, CC Castelnaudary Lauragais Audois - Clara Ferrari, Chargée de mission Environnement CC Castelnaudary Lauragais Audois - Julie Gouet, Chargée de mission transition énergétique, PETR Pays Lauragais - Clément Mahé, Chargé de mission, PNR Corbières Fenouillèdes Associations - Ulysse Garnier, coordinateur La Trame - Carca Vélo - La Roue qui tourne BL évolution : - Camille PERRETTA, cheffe de projet politiques locales de mobilités - Nils HORNET, consultant mobilités		
Sujets abordés	**COTECH Stratégie Schéma directeur cyclable** 1. Rappels de la démarche de construction de la stratégie cyclable 2. Présentation de la stratégie 3. Echanges et conclusion		

	COTECH Stratégie Schéma des mobilités 1. Rappels de la démarche de construction de la stratégie mobilités 2. Discussion sur les axes de travail et orientations stratégiques 3. Echanges et conclusion

A. Stratégie Schéma directeur cyclable

☐ Cf. diaporama

Remarques sur le support présenté :

Observations générales

- Le Département a investi 5 M€ sur l'aménagement du Canal du Midi et de la voie verte Bram – Montségur, sur un total de 16 M€ soit environ 1 M€/an sur les 5 dernières années
- Rapporté au nombre d'habitants, cela représente un investissement équivalent à 3,5 €/an/hab (moyenne des Départements en 2021 : 2,62 €/an/hab)
- La présentation de la stratégie est très centrée sur le(s) budget(s) à allouer par rapport à des ratios et indicateurs nationaux. Il serait intéressant de s'interroger sur les besoins des territoires en investissements et de constituer un budget plus proche des besoins, et de rapporter ce budget « vélo » au budget des routes. In fine, il faudrait pouvoir estimer le montant financier nécessaire à la réalisation à 100% et de manière qualitative du réseau départemental.
- Sur la question des aides, il est proposé de rehausser le % de cofinancements estimés à 50% plutôt que 30%.
- Pour rappel, le Grand Narbonne a voté un budget cyclable à hauteur de 2M€/an soit 15€/an/hab.

Les 3 scénarios

BL évolution recommande de s'aligner sur un scénario volontariste qui consiste à réaliser tous les axes majeurs du Schéma départemental – déjà inscrits au précédent Schéma. Ce scénario intègre également le maillage local estimé en s'appuyant sur les Schémas directeurs cyclables des 2 agglomérations principales et en proposant une estimation de 1 M€/ an pour les autres territoires.

Le Département complète au sujet de la gouvernance. Le séminaire stratégique a fait ressortir des liaisons non inscrites au Schéma mais qui correspondent à du maillage local. Il faudra voir comment le Département se positionne sur les territoires qui ont déjà une planification cyclable ; et comment il accompagne les autres territoires à l'impulsion d'une démarche de planification.

Finalement, si on maintient les niveaux d'investissements actuels, on se situe déjà sur le scénario 1 « poursuite des tendances » avec 3,5 €/an/hab et env. 4 ETP dispersés entre les services. L'objectif est d'évaluer la capacité financière et humaine du Département pour aller vers un scénario volontariste qui permettrait d'accélérer la mise en œuvre du Schéma.

B. Stratégie Schéma des mobilités

☐ Cf. diaporama

Axe 1 : Diminuer les besoins de déplacements : repenser l'aménagement du territoire, rapprocher les services/commerces

- Orientation 1.1 :
  - 1.1.2 : Dominique Laroche, service solidarités territoriales rappelle que c'est la Préfecture qui est en charge du réseau France Service, le Département est partenaire, nous n'aurons donc pas la main sur la mesure 1.1.2 « Maintenir et renforcer les services proposés par les Maisons France Service et les antennes départementales » sur le réseau France Service.
  - 1.1.1 : Patrick Harroué, service de l'aide aux communes rappelle que les projets multiservices/tiers-lieux sont déjà éligibles à l'aide aux communes. Le Département accompagne par exemple l'installation de Maisons France Service (sur le volet de l'infrastructure) et ce financement va déjà au-delà des 10% du montant du projet et il y en a plus qu'un projet par an, plutôt un projet par EPCI par an.

- Orientation 1.2 : Roxane Brel, chargée de mission Région Occitanie, précise que le comité des partenaires du bassin de mobilité de Carcassonne ne s'est pas encore réuni et devrait se réunir en 2024, avec des réflexions à l'échelle des deux bassins de mobilité : Carcassonne et Narbonne.

Axe 2 : Soutenir la mobilité des publics accompagnés

- Orientation 2.1 :
  - 2.1.1 : BL évolution questionne le Département sur le périmètre de cette mesure : s'agit-il d'investir à la création d'une plateforme de mobilité départementale (ex : Cantal Mouv) ou plutôt de travailler sur un budget commun rassemblant les aides à la mobilité ? Les modalités de mise en œuvre sont à réfléchir en interne mais également avec les partenaires concernés, notamment la Région dans le cadre de l'élaboration des PAMS (Plan d'Action en faveur de la mobilité solidaire).

Observations générales

- Roxane Brel, chargée de mission Région Occitanie : la Région se lance dans l'organisation des Etats Généraux de la mobilité solidaire. La Région souhaite se positionner comme pilote des futurs plans d'action mobilité solidaire (PAMS) qui seraient portés avec les Départements. L'idée étant que l'ensemble des acteurs de la mobilité solidaire (pas associations d'usagers) puisse contribuer à cet état des lieux. Cela permettra ensuite de rédiger les PAMS.
  En savoir plus : https://www.laregion.fr/mobilitesolidaire
- Vanessa Xueref, service des solidarités humaines. Au sujet de l'autonomie (personnes âgées et publics en situation de handicap), il aurait été intéressant de pointer des mesures "d'aller vers" pour lutter contre l'isolement social lié à l'incapacité de ces publics à pouvoir se déplacer. C'est une compétence du Département.

Axe 3 : Encourager l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle

- Orientation 3.1 :
  - Patrick Harroué précise que le Département accompagne les projets de PEM (Pôles d'échanges multimodaux) uniquement sur le volet des études. En 2023, nous accompagnons les études de PEM de Port-la-Nouvelle et Lézignan. Forfait de 10 000€ pour aider sur les PEM.
  - Pierre-Luc Lauze, chargé de mission mobilités Grand Narbonne indique que les études de faisabilité sont en cours sur Leucate et Narbonne. L'accompagnement du Département sur les projets de PEM

est souvent centré sur un périmètre restreint, ne comprenant pas les liaisons vers le PEM. Il y a un vrai sujet d'accessibilité à ces PEM.

- Orientation 3.2 :
  - Sabine Chabert, élue CC Castelnaudary Lauragais Audois précise que la Région a déjà entamé une réflexion sur le TAD avec l'intercommunalité sur un autre format : mutualisation du TAD avec les les lignes régulières du réseau liO et des rabattements vers les gares. Un projet d'offre de transport d'intérêt local est également en cours aussi sur le transport de salariés.
  - Sylvie Chabert, Région Occitanie rappelle que sur l'offre de TAD il y a un renouvellement des conventions TAD avec les EPCI. Dans ce cadre, les EPCI et le Département peuvent transmettre leurs remontées auprès de la région.
- Orientation 3.3 :
  - Vanessa Piquemal, Chef de projet Acte 2 Pays cathare est intéressée par les propositions de mesure qui sont cohérentes avec les travaux menés sur le réseau des sites du Pays Cathare, et rappelle qu'il peut être intéressant d'associer les événements culturels et événements de mobilité (ex : une randonnée à vélo qui mène à un lieu où il y a un événement par exemple). Besoin d'animateurs sur la mobilité en complémentarité de l'organisation d'événements culturels.

Axe 4 : Innover et expérimenter des solutions de mobilités partagées

Pas de remarques exprimées en COTECH.

Axe 5 : Animer le Schéma des mobilités en concertation avec les acteurs du territoire

Pas de remarques exprimées en COTECH.

Conclusion

Kattalin Fortuné, Conseillère départementale déléguée aux mobilités conclue ce comité technique en remerciant les différents services du Département, les collectivités et partenaires pour leur implication à la co-construction de la stratégie. La question budgétaire se pose particulièrement sur le volet Schéma directeur cyclable. L'indicateur financier est moins pertinent pour le Schéma des mobilités, où il s'agit surtout de veiller à la bonne mutualisation de moyens et la coordination des acteurs avec la Région et les deux agglomérations AOM. Les échanges lors du séminaire ont mis en évidence le besoin d'un comité de suivi, pour faire un partage de bonnes pratiques, des retours d'expériences, etc. mais il faut que cela soit coordonné avec la Région et qu'on agisse bien en complémentarités des démarches.

Prochaines dates

- 26 janvier 2024 : COPIL Stratégie